

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2022

Commune de
PAULHAN

N° 2022/04/05

Date de la convocation	30 /03/ 2022
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 19	Pour : 20
Absents : 02	Contre : 05
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux et le six avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM.VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Vote du budget primitif communal 2022

Monsieur le Maire présente les données financières du budget primitif 2022 de la commune aux membres de l'assemblée :

Fonctionnement	Dépenses	3 837 480 €
	Recettes	3 837 480 €
Investissement	Dépenses	3 590 090 €
	Recettes	3 590 090 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a été acté en séance du 7 Février 2022 et que la commission des Finances s'est réunie les 22 et 25 mars 2022.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 5 voix Contre,

- Adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la commune,
- Adopte la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-05-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022